

**ARRÊTÉ N° ARR_2022_1203_AIDES AUX PERMIS DE CONDUIRE -
OCTOBRE**

Service : PAT - DECVA - SPORTS JEUNESSE ANIMATION

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental n° CP_2016_069 du 29 février 2016,
- VU La délibération du Conseil Départemental n° CD_2021_092 du 10 décembre 2021,
- VU Le règlement départemental 2019 des aides individuelles à l'autonomie,
- VU L'arrêté en vigueur portant délégation de signature à Mme TREBOZ, Directrice Générale des Services du Département,

ARRÊTE

- ARTICLE 1 Il a été procédé à l'instruction des demandes d'aide au permis de conduire déposées par les bénéficiaires au titre du mois d'octobre 2022 selon les modalités du règlement départemental adopté en la matière.
Le nombre total de bénéficiaires s'élève à 24.
- ARTICLE 2 Le montant total des crédits mobilisés se monte à 4 470 €, répartis entre les bénéficiaires selon le tableau joint en annexe au présent arrêté.

Signature de l'arrêté

AIDES AUX PERMIS DE CONDUIRE - CD 39**Répartition globale n°10- octobre 2022**

Ville AUTO ECOLE	Nom AUTO ECOLE	montant des aides	nombre de bénéficiaires
CHAMPAGNOLE	CHAMPA AUTO-ECOLE	375 €	2
DOLE	FORMULE 1 ECOLE DE CONDUITE	735 €	4
	DOL'AUTO ECOLE - Damien ROYER	375 €	2
	ECOLE DE CONDUITE CAMPUS	225 €	1
	AUTO ECOLE CARD - HORIZON	225 €	1
LONS LE SAUNIER	AUTO ECOLE BOUQUET	450 €	2
	Maison Commune - COULEURS MOBILES	150 €	1
	LEDO FORMATION AUTO ECOLE	225 €	1
	TRAJECT AUTO ECOLE	150 €	1
MOIRANS EN MONTAGNE	AUTO ECOLE BENOÏT	150 €	1
	AUTO ECOLE JURA SUD	525 €	3
PESMES	AUTO ECOLE CHRETIEN FRANCK	225 €	1
POLIGNY	SB CONDUITE	60 €	1
SAINT AMOUR	SAINT AMOUR AUTO ECOLE	150 €	1
SAINT CLAUDE	AUTO ECOLE HAUT JURA	225 €	1
	AUTO ECOLE MANU	225 €	1
TOTAL		4 470 €	24